

DM2025260203

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE
Conseil d'Administration
26 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 du mois de février à 10 heures , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Président et sous la présidence de Madame Catherine GARANDEAU, Vice-Présidente.

Etaient présent(es) : Madame Catherine GARANDEAU,, Monsieur Roland ROBIN, Madame Liliane ROBIN, Monsieur Didier SIONNEAU, Madame Françoise FERRAND LE MAULF, Madame Guylaine CAILLONNEAU,

Etaient absent(es) excusé(es) : Monsieur Maxence de RUGY,, Monsieur Dominique BERNARD, Madame Bénédicte BRETECHE, Madame Guylaine GILLEREAU. Monsieur Patrick VILLALON

Pouvoir (s) : Monsieur Maxence de RUGY donne pouvoir à Madame Catherine GARANDEAU
Monsieur Dominique BERNARD donne pouvoir à Madame Liliane ROBIN

Etaient également présents : Madame Véronique PRIGENT (CCAS)

Convocation du 19 février 2025

Nombre de membres : 11

Présents : 6

Suffrages exprimés : 7

Quorum : 6

3°) CCAS/FINANCES – Vote du budget

Lecture est donnée à l'assemblée des propositions pour le budget général du CCAS concernant l'exercice 2025

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	161 808,14 €	63 617,67 €
RECETTES	161 808,14 €	63 617,67 €

Le budget ainsi présenté s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement à 161808,14€
Il s'équilibre en investissement avec 63 617,67 € en dépenses et en recettes.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 29 janvier 2025

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

décide :

- 1°) d'approuver le budget prévisionnel comme proposé ci-dessus
- 2°) d'autoriser le Président ou la Vice-présidente à signer tout document se référant à ce dossier.

**Pour extrait conforme au registre,
A Talmont-Saint-Hilaire, le 26 février 2025
Le Président, Maxence de RUGY**

Certifiée exécutoire à compter du 26 février 2025
APRÈS TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE